

Rapport de la commission de gestion chargée d'examiner la gestion 2013 Préavis municipal n°7/14

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Fondé sur les articles 97 à 108 du Règlement communal et conformément au mandat qui lui a été confié, la commission de gestion (ci-après Cogest) a effectué un contrôle de la gestion de l'exercice 2013. La commission des finances (ci-après Cofin) a également effectué ses propres travaux de contrôle, selon les dispositions de l'article 4 du règlement de la commission des finances, annexe 1 au règlement du Conseil communal d'Aubonne.

Le rapport de la Cofin est annexé au présent rapport.

La Cogest est composée de Mesdames et Messieurs Valérie André, Présidente, Vladimir Mange, Sandra Linder, Thierry Bertinotti, Alexandre Liardet, Rémy Senglet, Mathieu Félix et des suppléants Alain Biedermann et Marc Vallon qui ont pris part aux délibérations et travaux.

La commission a tenu trois séances plénières. Les sous-commissions ont eu une ou plusieurs réunions avec les Municipaux. La Cogest a tenu une réunion conjointe avec la Cofin et une séance avec la Cofin, une délégation la Municipalité et le boursier communal. La Cogest remercie les personnes présentes pour leur disponibilité et les réponses apportées aux nombreuses questions et demandes.

Lors de la traditionnelle visite des domaines, nous nous sommes rendus sur le chantier de la déferrisation et le puits de Reclannaz.

Puis notre promenade à travers la ville nous a amenés, depuis la place de jeux du Chêne, en passant par la place de la gare et les Halles, à la bibliothèque jeunesse. Un petit tour par le chantier de mise en séparatif de la place du Soleil Levant nous a appris que celle-ci n'était jadis pas une place, car les murs d'une ancienne maison y ont été découverts.

Après la montée au Château, nous avons été chaleureusement accueillis par Monsieur Ouellet, responsable du Centre Jeunes où nous avons pris l'apéritif. Un délicieux repas a suivi à la piscine sous une pluie battante.

Nous remercions les chefs de service, les employés présents et les représentants de la Municipalité, pour leurs explications tout au long du parcours.

2. Rappel :

La Cogest 2012 avait émis les vœux suivants :

1. La Municipalité procède à un entretien effectif minimum de la salle de l'Esplanade pour une utilisation sécurisée, tant qu'une autre option ne s'est pas concrétisée	Effectué
2. Les montants estimatifs des subventions indirectes pour les postes du sport, de la culture, des associations et de la piscine sont portés en annexe au rapport de gestion	Effectué
3. Un audit de sécurité informatique est effectué par une société tierce d'ici deux ou trois ans	Effectué
4. L'article 138 du règlement communal (concernant la taxe de surface à payer pour une place de stationnement non-construite) est appliqué	Effectué Pas de taxe encaissée en 2013.
5. La Municipalité active le projet Mobility de manière concrète	En attente
6. La communication de la Municipalité avec le Conseil communal et la population (journal, site, etc.) est améliorée	En attente

En 2013, 17 préavis ont été déposés, dont un a été retiré. 16 préavis ont été acceptés par le Conseil communal.

3. Commentaires sur la gestion

3.1. Personnel communal et RH

La Commune compte actuellement un total de 37,1 EPT (45 collaborateurs fixes) et 17 auxiliaires à l'heure. Soit un total de 62 personnes travaillant pour la Commune, ce qui correspond à une jolie entreprise.

Deux « mémoires » de la Commune, MM Noverraz et Roachat, prennent leur retraite dans respectivement 2 et 4 ans. Leur remplacement doit être réfléchi et préparé à l'avance.

Nous relevons qu'en 2013 une autre « mémoire » de la Commune a pris sa retraite et que son remplacement n'a pas été adéquat.

La Municipalité n'a pas de procédure d'engagement ; selon ses dires ceux-ci se font de façon harmonieuse et en bonne entente. Toutefois, au vu des engagements récents, la Cogest ne partage pas tout à fait cet optimisme. Pour cette raison, elle souhaite que la Commune se dote d'une telle procédure et ceci afin de minimiser les erreurs de casting dans l'engagement ou le remplacement du personnel existant (voeu1).

Nous avons examiné l'organigramme de la Commune et constaté la complexité de celui-ci, tant au niveau hiérarchique que des interactions très nombreuses entre les services. Il est clair que les fonctions des uns et des autres nécessitent une collaboration intensive, toutefois une structure matricielle devrait être exprimée clairement, ceci afin d'améliorer l'efficacité en matière de gestion communale. Cet

organigramme devrait être revu et simplifié afin que les tâches et responsabilités de chacun soient définies.

Au vu du nombre d'employés et d'auxiliaires, l'apport de compétences RH faciliterait la gestion du personnel (vœu 2).

La conclusion d'un rapport « Evaluation Santé Sécurité » établi en octobre 2012 suite à une enquête complète par un institut indépendant, recommandait à la Commune de mettre en place des mesures concernant la sécurité et la santé au travail. Pour cette raison, un budget de CHF 10'000.- a été provisionné pour 2013. De cette somme, seuls CHF 922,25 ont été utilisés. Sur demande de la Cogest, il a été répondu que le rapport n'avait pas été bien perçu et que la Municipalité réfléchissait aux mesures à mettre en place.

La Cogest a demandé à plusieurs reprises de pouvoir consulter ce rapport. Il nous a été fourni malheureusement trop tard pour pouvoir l'analyser en toute sérénité. Nous laissons donc le soin à la prochaine Cogest de reprendre le sujet si la Municipalité n'a pas empoigné ce problème crucial pour les collaborateurs communaux.

3.2. Sécurité publique :

Deux Agents de Sécurité Publique (ASP) sont en fonction dans la Commune, à la satisfaction de la Municipalité. Les services de ces derniers sont également loués à d'autres communes. Si leur contrat de travail n'a pas prévu que les ASP travaillent le week-end ou le soir, ces derniers sont flexibles et restent disponibles lors de certaines manifestations. L'engagement d'un 3^{ème} ASP est prévu pour 2014, et ce point sera repris lors de son contrat d'engagement.

En dehors des périodes horaires de ces derniers, la gendarmerie prend le relais pour tous les types d'interventions.

L'arrivée d'un 3^{ème} ASP en 2014 ou tout engagement ultérieur doit être l'occasion de redéfinir les conditions de travail de tous les ASP, afin de répondre aux besoins de la population.

3.3. Politique d'achat :

La Commune privilégie l'achat de proximité et ne manque pas à faire des appels d'offre lors d'achats importants. La Cogest souhaite que ce point soit repris lors du processus de fusion, afin que la nouvelle commune soit dotée d'une politique d'achat écrite.

3.4. Mise en séparatif :

La Municipalité souhaite finir les travaux de mise en séparatif et de réfection de la vieille ville afin d'offrir aux promeneurs une cité accueillante, ceci avant d'entamer les travaux de séparatif au chemin des Curzilles et la réfection du chemin de l'Ouriette.

La commission relève le bon travail des entreprises œuvrant sur les chantiers Tavernier-Moulin, déferrisation et le Chêne.

3.5. Déchets – mise en place taxe au sac :

Après un peu plus d'une année de mise en place, des réajustements sont à faire et la Municipalité se donne environ 3 ans pour trouver une stabilité tant au niveau du coût, que du tri et de la fréquence du ramassage des déchets.

La Municipalité réfléchit à une manière optimale de créer une zone troc à la déchetterie (fonctionnement, suivi, etc.), en regard de l'expérience d'autres communes (vœu Cogest 2011).

Tableau comparatif 2012 – 2013 en tonnage:

Type	2012	2013
Ordures ménagères	745	450
Papier - cartons	245	260
Bois	130	135
Compostable	412	810
Ferraille	23	30
Verre	174	180
Encombrants	185	71
Inertes	194	127
Plastiques	0	48
Total	2'108	2'111

Concernant les déchets sauvages, la voirie ne constate pas d'augmentation significative dans la nature. Mais elle estime à 40% celle des déchets dans les poubelles communales et à 25 % à la STEP. Une information aux habitants devrait être faite à ce sujet. Nous souhaitons que la Municipalité reste attentive à cette problématique.

3.6. Espace public :

a) Place de jeux – avenue du Chêne :

Un préavis pour la promenade du Chêne et la réfection de la place de jeux va être déposé dans le courant 2014. En effet, l'état actuel de la place de jeux ne correspond plus aux normes de sécurité en vigueur et aux attentes des habitants.

b) Place de la gare :

Il fut un temps où la place de la gare avait une grande salle d'attente, puis une petite, puis plus rien.

Il fut un temps où la place de la gare avait des commodités, une cabine téléphonique, puis plus rien.

Il fut un temps où la place de la gare avait écrit le mot Aubonne en lettres lumineuses vintage, puis plus que son ombre.

Il fut un temps où la place de la gare avait des bancs pour s'asseoir, puis plus rien; puis quelques années plus tard les bancs ont repoussé, mais pas les plantes des bacs à fleurs au décor minéral.

La place de la gare est un des premiers lieux que les habitants et visiteurs fréquentent, c'est une carte de visite pour la Commune, une première impression. Il est donc important de soigner cet endroit aussi bien que l'image de la ville.

La commission souhaite que la place de la gare soit équipée d'au minimum : un abri contre le froid et la pluie avec des bancs, de commodités et que le nom d'Aubonne y figure à nouveau. Et ceci indépendamment d'un éventuel réaménagement futur de la place (Vœu3).

c) Aménagement des cours d'écoles :

Des discussions sont en cours concernant l'aménagement de la cour d'école du Château (infrastructures sports, bancs, etc.). Concernant la cour des écoles du Chêne, des bancs devraient y être installés. D'autres jeux entraveraient l'espace déjà limité par la pose des modules.

d) Les Halles :

Les Halles sont avant tout un lieu public où se tiennent de nombreuses manifestations (Aubonn'Apéro, Fête des Commerçants, mariages, etc.). Les motos et scooters s'y parquent malgré l'interdiction (ce qui est actuellement toléré), la commission relève le manque d'alternatives proposées. La Cogest souhaite que la Municipalité trouve un lieu couvert pour ces véhicules, et entreprenne la rénovation de cet endroit, afin qu'il retrouve sa vocation d'espace public (vœu 4).

Tout en étant consciente des grands et importants projets qui animent la Municipalité, la commission souhaite que l'Exécutif attache également de l'importance au confort et au service de ses citoyens et des visiteurs, en étant plus attentif aux aménagements des espaces publics.

3.7. Bâtiments communaux :

a) Piscine :

Des travaux de réfection et d'entretien ont été entrepris en 2013. Les travaux de la fuite détectée à l'ouverture en 2013, ont été entrepris après la saison d'été de la même année.

La piscine ayant plus de 40 ans, d'autres travaux importants d'entretien et de rénovation seront sans doute à prévoir dans les prochaines années.

b) Bâtiments:

La Commune est propriétaire d'une trentaine de bâtiments majeurs et anciens, dont plusieurs ont subi des travaux conséquents de réfection non planifiés en 2013.

Le Municipal des bâtiments est conscient de la quantité de travaux à effectuer pour le maintien de son parc immobilier, tant au niveau de l'entretien que de la rénovation. Cependant le service des travaux ne possède pas d'outil performant pour la gestion des bâtiments.

Il existe sur le marché des logiciels de gestion (par exemple EPIQR+) qui sont utilisés par plusieurs autres communes ; ils permettent une évaluation précise des bâtiments.

La Cogest souhaite que la Commune se dote d'un outil de planification performant pour ses bâtiments, avec une vision à long terme (30 ans) (Vœu 5).

3.8. PGA :

Suite à l'acceptation par le peuple de la LAT en 2013 et l'imposition d'un moratoire (mesures transitoires) par le Conseil fédéral, la Cogest prend acte des incidences que cela induit sur la révision du PGA.

Toutefois, elle déplore le temps et l'argent consacrés à ce projet qui accouche finalement d'une souris. Ainsi, elle se demande si l'Exécutif a été correctement appuyé et conseillé dans ce dossier. Les choix initiaux ont entraîné le projet sur des rivages où il n'aurait pas dû se perdre. Sans cela le PGA aurait pu être adopté depuis longtemps.

La Cogest souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre afin de permettre enfin l'adoption de notre PGA, qu'elle soigne particulièrement sa communication à ce sujet, comme demandé et par ailleurs promis par le Syndic lors de la séance publique de ce printemps .

3.9. Parking :

La Municipalité constate une diminution du nombre de véhicules par rapport au nombre de logements, basée sur une observation du parking non complet du bâtiment du FIR. (Pour information, les demandes cantonales en matière de places de parc par logement sont de 1,1 vhc/logm contre 1,5 avant). La commission se demande si ces places inoccupées sont dues au prix de la place, à la probabilité d'avoir des amendes, plutôt qu'au manque de véhicules à parquer.

La commission fait remarquer à la Municipalité qu'au vu des constructions prévues dans le haut de la ville, dont une sur un terrain servant de parking à une vingtaine de voitures, le manque de places de parc au sein de la vieille ville est un problème croissant.

Elle souhaite que la Municipalité règle le problème de manque de places de parc rapidement avant que la vieille ville n'étouffe sous le nombre de véhicules parqués sauvagement et encourage la création de parkings privés (vœu 6).

3.10. Mobilité :

Nous relevons l'effort concernant l'amélioration de la desserte des bus, de la ville à la gare d'Allaman.

Après avoir déjà augmenté la fréquence, des bus supplémentaires seront mis en place aux heures de pointe.

Concernant la mobilité douce, rien n'est pour l'instant à l'ordre du jour ; l'Exécutif subventionne l'achat de vélos électriques (frs 300.-).

La Cogest souhaite que la Commune promeuve la mobilité douce (par exemple : acheter des véhicules communaux électriques ou hybrides, créer une place de recharge, favoriser les espaces pour les vélos et autres deux roues dans la localité et dans la zone 30km/h, activer le projet Mobility). Promouvoir la mobilité douce dans la commune permettrait à long terme de diminuer le besoin des habitants en voitures et ainsi se rapprocher de la demande cantonale en matière de places de parc par logement de 1,1 (Vœu 7).

3.11. Facture sociale :

La facture sociale, question récurrente, se décompose comme suit : 1/3 personnes âgées (subventions EMS, prestations complémentaires), 1/3 RI (revenu d'insertion), 1/3 subventions aux institutions sociales (CSP, etc.).

Cette question est souvent remise en cause et discutée au sein de l'Union des Communes Vaudoises, mais le canton campe sur ses positions quant à la répartition. Le fait que les communes paient une partie de la facture, leur permet de connaître les personnes touchées par l'aide sociale sur son territoire et ainsi avoir accès à certaines informations les concernant. La Municipale reste attentive aux personnes touchées par cette situation; certaines mesures sont proposées, afin qu'elles ne tombent pas dans la précarité.

3.12. Culture et Tourisme :

La Municipalité est présente dans les organes décisionnels du district (ARCAM). Elle favorise l'information des touristes par le point I du kiosque (documents et wifi). L'accueil et les renseignements se font par l'administration communale. Malheureusement Mme Burnet déplore que malgré l'offre touristique de la région, il y ait peu de possibilités d'accueil (chambres d'hôtes, hôtels).

Quant au montant de frs 4'428.- annuellement alloué au kiosque, il paraît élevé au regard des prestations fournies. La Municipalité envisage d'établir un cahier des charges définissant les prestations du kiosquier, ce que la commission encourage par un vœu (Vœu 8).

3.13. Bibliothèque jeunesse :

Lors de notre visite à la bibliothèque jeunesse, nous avons pu constater le magnifique travail des deux responsables et leur passion des livres pour enfants. Elles informatisent actuellement les quelques 6'000 ouvrages mis à disposition des petits, des grands et parfois de leurs parents, afin d'avoir une meilleure gestion du stock et des besoins. Le nombre de lecteurs est en constante augmentation, ce dont nous pouvons nous réjouir.

3.14. Communication :

Le vœu de la Cogest 2012 est toujours en attente. Mais la commission souhaite relever l'effort entrepris par les Municipaux lors de la dernière séance du Conseil, sur l'information faite aux Conseillers. Le suivi des travaux dans la ville et autres nouvelles de la Commune y ont été clairement expliqués. La Cogest encourage la Municipalité à poursuivre dans cette voie.

4. Vœux Cogest 2013

La Cogest émet les vœux suivants :

1. La Commune se dote d'une procédure d'engagement du personnel.
2. La Municipalité revoit et simplifie l'organigramme de l'administration communale et se positionne quant à l'apport de compétences RH.

3. La Municipalité met tout en œuvre afin que la place de gare offre aux habitants et aux visiteurs un certain confort et soit plus accueillante, ceci indépendamment d'un éventuel réaménagement futur de celle-ci.
4. Une solution est trouvée pour le parking sous les Halles et la Municipalité y entreprend des travaux de rénovation.
5. La Commune se dote d'un outil de gestion performant pour ses bâtiments.
6. La Commune accélère la création de places de parc et de parking(s) pour désengorger le centre ville.
7. La Municipalité développe et met en place un concept de mobilité douce.
8. Un cahier des charges est établi, définissant les prestations du kiosquier.

5. Rapport de la Cofin

6. Conclusions :

Au terme de son mandat, la Cogest a pu mesurer l'ampleur de la tâche de notre Municipalité et la conscience qu'ont nos Municipaux par rapport à celle-ci. Notre Exécutif peut s'appuyer sur des chefs de service compétents et un personnel communal dévoué et nous remercions chacun pour son engagement.

Compte tenu de ce qui précède, la commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- 1) d'adopter :
 - a) les comptes 2013 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **Fr. 28'552'676.56** aux recettes ; **Fr. 28'193'460.67** aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un excédent de recettes de **Fr. 359'215.89**.
 - b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **Fr. 36'705'854.70**.
- 2) d'accepter la gestion de la Municipalité pour l'année 2013 et lui en donner décharge.
- 3) de donner décharge de leur mandat à la commission de gestion et à la commission des finances.

Aubonne, le 14 juin 2014

Rapporteur :
Valérie André

Annexes : Rapport de la commission des finances.
Organigramme.